



## Règlement du Championnat des Tribunes 2023-2024 de Ligue 2 BKT

Le Championnat des Tribunes a pour objectif de mieux valoriser le travail des clubs et de leurs supporters pour animer les stades, et d'encourager le caractère festif des rencontres de Ligue 2 BKT, à domicile mais aussi à l'extérieur.

Ce championnat revêt un caractère participatif en impliquant simultanément les clubs, les supporters, les délégués LFP ainsi que le diffuseur de la rencontre.

En Ligue 2 BKT, cinq critères de notation sont retenus pour la saison 2023-2024, avec des évolutions sur la définition des critères et sur la pondération de ces derniers :

- 1. Fidélité à domicile (0 à 6 points et jusqu'à 4 points de bonus)**
- 2. Fidélité à l'extérieur (0 à 3 points)**
- 3. Animations des clubs et des supporters (0 à 14 points et jusqu'à 6 points de bonus)**
- 4. Ambiance dans les stades (0 à 8 points)**
- 5. Engagement des supporters sur les réseaux sociaux**

**Chaque club peut donc obtenir un maximum de 38 points lors d'un match à domicile et de 3 points lors d'un match à l'extérieur.**

### **1. FIDELITE A DOMICILE (Nouveau barème)**

Le critère de fidélité à domicile sera calculé à partir des affluences des matchs. A chaque journée, une note sera affectée à chaque club recevant en fonction du taux de remplissage du stade. Le taux de remplissage sera calculé selon le barème suivant :  $(\text{Nombre spectateurs total} - \text{Nombre visiteurs}) / (\text{Capacité totale du stade commercialisable déclarée en début de saison} - \text{Capacité zone visiteurs maximale})$ .

Lors de chaque journée à domicile, une note est donc calculée pour chaque club de Ligue 2 BKT selon le barème suivant :

- Taux de remplissage inférieur à 30% : **0 point**
- Taux de remplissage compris entre 30 et 45% : **1 point**
- Taux de remplissage compris entre 46 et 60% : **2 points**
- Taux de remplissage compris entre 61 et 70% : **3 points**
- Taux de remplissage compris entre 71 et 80% : **4 points**
- Taux de remplissage compris entre 81 et 90% : **5 points**
- Taux de remplissage compris entre 91 et 100% : **6 points**

Afin de récompenser les plus fortes affluences en volume de spectateurs, des points bonus seront attribués comme suit en complément du taux de remplissage :

- 1<sup>er</sup> au classement des affluences de la journée de championnat concernée : **4 points**
- 2<sup>ème</sup> au classement des affluences de la journée de championnat concernée : **3 points**
- 3<sup>ème</sup> au classement des affluences de la journée de championnat concernée : **2 points**
- 4<sup>ème</sup> au classement des affluences de la journée de championnat concernée : **1 point**

## 2. FIDELITE A L'EXTERIEUR (Critère et barème inchangés)

Le critère de fidélité à l'extérieur est calculé à partir des affluences des secteurs visiteurs. A chaque journée, une note est affectée à chaque club visiteur en fonction du nombre de supporters ayant assisté à la rencontre dans le secteur visiteurs. L'attribution de 0 à 3 points se fait comme suit :

- 100 supporters visiteurs ou moins : **0 point**
- Entre 101 et 250 supporters visiteurs : **1 points**
- Entre 251 et 499 supporters visiteurs : **2 points**
- 500 supporters visiteurs ou plus : **3 points**

## 3. ANIMATIONS DU CLUB ET DE SES SUPPORTERS (Nouveau barème)

Ce critère évalue les animations organisées (hors tarification spéciale billetterie) par les clubs à destination des différents publics ainsi que les animations organisées par les clubs et les supporters pour animer les tribunes à l'entrée des équipes sur la pelouse.

Chaque club devra avoir adressé par mail au pôle stades de la LFP, dans les 8 jours suivants la fin de la rencontre en question, la liste des animations avec un bref descriptif des actions menées en lien avec chaque critère du barème décrit, selon un document type transmis par les services de la LFP en début de saison.

Ces animations devront bien entendu respecter les dispositions du PV de la Commission des Compétitions, transmis au club à l'intersaison et fixant le cadre général d'organisation des rencontres.

A chaque journée, une note est donc affectée à chaque club selon le barème suivant :

### - **Animations du club (/8) :**

- Animations à destination des publics spécifiques (familles, étudiants, femmes, etc.) : **1 point par animation mise en place (jusqu'à 3 points maximum)**
- 1 ou plusieurs animations sur le parvis : **1 point**
- 1 show lumière d'avant-match : **1 point**
- 1 animation sur le terrain à l'entrée des équipes : **1 point**
- 1 animation mi-temps : **1 point**
- Capacité de l'animateur à animer le stade : **0 ou 1 point** (*notation du délégué*)

### - **Animation des supporters (/6) :**

- 1 tifo d'avant match concernant une tribune famille : **1 point**
- 1 tifo d'avant match concernant une tribune du stade : **2 points**
- 1 tifo d'avant match concernant deux tribunes du stade : **4 points**
- 1 tifo d'avant match concernant plus de deux tribunes du stade : **6 points**

Pour valoriser la réalisation d'une animation pyrotechnique encadrée avec des supporters, des points bonus seront attribués comme suit pour le critère animations des clubs et des supporters :

- Réalisation d'une animation pyrotechnique encadrée conforme au dossier validé par la Commission des Compétitions de la LFP : **6 points**

#### 4. AMBIANCE DANS LE STADE *(Critère et barème inchangés)*

Le critère « Ambiance dans les Stades » évaluera la capacité du public à jouer lors des rencontres à domicile le rôle de « 12ème homme ». La note est attribuée par le diffuseur principal de la rencontre (commentateur, consultant et journaliste bord terrain).

Une notation sur cinq niveaux de type « mauvaise », « moyenne », « bonne », « excellente » et « exceptionnelle » sera demandée par le syndic de presse au diffuseur principal de la rencontre, qui attribuera un maximum de 8 points répartis comme suit :

Mauvaise ambiance : **0 point**  
Ambiance moyenne : **3 points**  
Bonne ambiance : **5 points**  
Ambiance excellente : **7 points**  
Ambiance exceptionnelle : **8 points**

#### 5. ENGAGEMENT DES SUPPORTERS SUR LES RESEAUX SOCIAUX *(Critère et barème inchangés)*

Le critère « Engagement des supporters sur les réseaux sociaux » évaluera l'engagement de ces derniers en faveur de leur club sur les réseaux sociaux.

A deux reprises lors de la saison 2023-2024, les supporters pourront voter pour leur tifo préféré, lors d'un jeu concours organisé par la newsroom de la LFP. A chacune de ces deux occasions, les clubs de Ligue 2 BKT seront invités à transmettre à la LFP un tifo de leur choix, qui sera ajouté au jeu concours organisé.

En fonction du classement du jeu concours, sera attribué un nombre de points spécifique, correspondant à 6 points par journée de championnat. L'attribution des points se fait comme suit :

1<sup>ère</sup> position du jeu concours : **33% des points en jeu**  
2<sup>ème</sup> position du jeu concours : **25% des points en jeu**  
3<sup>ème</sup> position du jeu concours : **20% des points en jeu**  
4<sup>ème</sup> position du jeu concours : **12% des points en jeu**  
5<sup>ème</sup> position du jeu concours : **10% des points en jeu**

### PUBLICATION DU CLASSEMENT

Le classement sera transmis aux clubs toutes les deux journées afin de prendre en compte l'alternance match à domicile/match à l'extérieur.

### RECOMPENSES

La Commission des Compétitions de la LFP validera le classement final du Championnat des Tribunes à l'issue de la saison.

Une dotation du Championnat des Tribunes à hauteur de **50.000€** sera partagée entre les cinq premiers de **Ligue 2 BKT** comme suit :

1 <sup>er</sup> du championnat des tribunes en Ligue 2 BKT	<b>17.000€</b>
2 <sup>ème</sup> du championnat des tribunes en Ligue 2 BKT	<b>13.000€</b>
3 <sup>ème</sup> du championnat des tribunes en Ligue 2 BKT	<b>10.000€</b>
4 <sup>ème</sup> du championnat des tribunes en Ligue 2 BKT	<b>6.000€</b>
5 <sup>ème</sup> du championnat des tribunes en Ligue 2 BKT	<b>4.000€</b>

Les clubs devront affecter ces sommes à des opérations ou des animations menées dans leur stade en direction de leurs supporters, la saison suivant le classement validé par la Commission des Compétitions de la LFP. Les sommes seront versées à chaque club concerné sur présentation du projet souhaitant être mené avec ces dotations et des factures associées.